Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260413-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.
Date de la convocation : 27 mars 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODÉ Alexandra, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.
ABSENTE EXCUSÉE : MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND)
Secrétaire de séance : Cellia BIENVENU

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU MORBIHAN (FDGDON 56) - DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT D20260413

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée. Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation de ce référent.

Considérant que la FDGDON 56 a pour objet essentiel la protection de la santé des végétaux et du patrimoine naturel. Elle réalise des missions de surveillance, de prévention et de lutte, de conseil et de formation vis-à-vis des dangers sanitaires qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, de l'environnement ou de la santé publique sur l'ensemble du Morbihan.
Considérant que dans le cadre de son activité principale, la FDGDON 56 est reconnue depuis 2006 comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine végétal. Cette reconnaissance confère à la Fédération la mission de fédérer l'ensemble des professionnels du secteur végétal pour la gestion du risque sanitaire.
5 grands axes d'action :

1. Maitriser les maladies et les ravageurs réglementés des végétaux
2. Expérimenter des solutions plus respectueuses de l'environnement
3. Promouvoir des méthodes de protection raisonnée des végétaux
4. Accompagner les collectivités dans leurs démarches environnementales
5. Former les professionnels agricoles et non agricoles

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un référent pour représenter la commune au sein de cette fédération.
Vu après appel à candidature, les candidats au poste de référent : Pierre-Arnaud WACQUEZ
Considérant que si une seule candidature a été déposée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, après lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Constater, qu'après appel à candidature, un seul candidat s'est présenté,**
- **Désigner Pierre-Arnaud WACQUEZ référent communal au sein du FDGDON 56.**

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

La Secrétaire de séance,
Cellia BIENVENU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.